

Madame, Monsieur,

Au cours de cette année 2025 qui s'achève, nous avons continué à œuvrer pour améliorer votre quotidien et faire de notre commune un lieu agréable à vivre. Vous trouverez dans cette édition les détails des réalisations effectuées. Je remercie tous les membres du Conseil municipal pour leur engagement, les agents municipaux pour leur travail, ainsi que toutes les personnes qui nous ont aidé au cours de cette année écoulée.

L'année 2026 arrive, qu'elle apporte espoir et sérénité dans ces moments délicats tant au niveau national, qu'international.

Que ces fêtes de fin d'année soient des temps précieux, propices à la joie et au partage.

Que ces moments vous permettent de profiter pleinement de vos familles et de vos proches.

Je vous souhaite à toutes et tous de très belles fêtes pour cette fin d'année et vous convie le **9 décembre à 18h 30** à la salle communale pour les traditionnels vœux.

Nadine Chevrol, Maire

CONSEIL MUNICIPAL : LE POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Aménagements et travaux

Bâtiments communaux :

Rénovation des bâtiments communaux : changement des fenêtres de la salle associative (5000 € TTC) et des logements du presbytère (8578 € TTC), isolation et changement du plancher de la salle du conseil (7051 € TTC), remplacement des luminaires par des luminaires à LED dans la mairie et la salle associative (1263 € TTC), rénovation de la toiture de la salle associative (25524 € TTC) ; ces travaux sont terminés.

La rénovation du logement de la mairie a été faite avec l'aide du locataire entrant, de l'agent communal et d'un conseiller : remplacement de la cabine de douche et rénovation complète des sols (2355 € TTC). Merci à tous les intervenants.

En prévision : la mise aux normes de l'électricité des appartements du presbytère est en cours, des devis ont été demandés pour l'église.

Place du village :

L'entreprise CHEVAL a terminé les travaux pour créer les éperons drainants permettant de canaliser les eaux souterraines et de ruissellement vers les drains existants pour assainir le parking de la place. Après les pluies de l'automne, nous avons pu constater le bon fonctionnement de ce dispositif.

Voirie :

Montée du bois d'Onay :

L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, les travaux de gestion des eaux pluviales et la réfection de la voirie en enrobée sont terminés. Des finitions sont à prévoir.

L'entrée de la cour a également été refaite (2700 € TTC).

Entretien de la voirie :

Suite à l'état des lieux fait par la commission voirie cet été, l'entreprise BAJAT a rebouché les trous sur certaines voies communales (3096 € TTC). L'entreprise DOCHIER a effectué deux passages de débroussaillage le long des routes.

Entretien des fossés et chemins :

Le fossé le long du chemin Voisel a été curé, les buses de la Route de la Plaine ont été nettoyées. Chemin Fayard : Le fossé et les buses ont été nettoyés, un ouvrage en béton a été réalisé pour évacuer l'eau provenant du village (2820 € TTC). Le fossé à l'arrière du lotissement a été refait (420 € TTC).

Les différents travaux évoqués ont bénéficiés des subventions du SDED (Service public Des Energies dans la Drôme), de VRA (Valence Romans Agglo), du département et de la région.

INFORMATIONS DIVERSES

Inscription sur les listes électorales :

Les élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2026**. Si vous souhaitez voter alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur service-public.fr ou en mairie (fournir un justificatif de domicile et un justificatif d'identité).

Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen,
- Déménagement récent,
- Acquisition récente de la nationalité française,
- Droit de vote récemment recouvré.

Élections municipales de mars 2026 : Changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 et 22 mars 2026, **vous élirez le conseil municipal** qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Saint Laurent d'Onay, suite à la loi du 21 mai 2025.

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique aussi à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer**. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus

autorisé.

Attention : Si une liste de candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme **nul** et ne sera donc **pas comptabilisé**.

- **Chaque liste de candidats respectera la parité**, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.
- **Le nombre de candidats sur la liste sera variable** : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges). Pour notre commune, le nombre fixé par la loi reste de 11.

Bus France services :

Il est toujours présent le mardi de 8h30 à 13h30 devant la mairie de Crépol. Des professionnels sont là pour vous aider dans vos démarches administratives **sans rendez-vous**.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Le PCS validé par le Conseil municipal a été envoyé en préfecture. Il faut maintenant envisager un exercice de simulation de crise en salle. Un PICS (Plan InterCommunal de Sauvegarde) viendra en soutien logistique si besoin.

Aménagement à l'entrée du village :

Les amendes de police attribuées à la commune pour un montant de 2586 € vont permettre d'aménager l'entrée Nord du village. Pour améliorer la sécurité et matérialiser deux places de stationnement supplémentaires, deux jardinières en bois vont être posées le long du mur de la maison Thomé et une troisième de l'autre côté de la route de manière à créer « une chicane » pour ralentir les véhicules.

Chiens errants :

La divagation des chiens est source de nuisance pour le voisinage. Les nombreuses déjections canines sur la place du village ainsi que dans la cour et le jardin communal incommode fortement les utilisateurs de ces lieux. Les piétons, les cyclistes ainsi que les automobilistes doivent parfois éviter un chien divaguant sur la route, qui peut être agressif. Les aboiements répétés constituent une nuisance sonore intolérable pour le voisinage. Et les intrusions dans les propriétés privées sont également source de gêne. Faites le nécessaire avec vos animaux domestiques pour le bien être et la sécurité de tous.

Propreté et déchets abandonnés : donnez votre avis

Nous sommes tous concernés par la propreté de notre commune. Papiers, emballages, mégots ou dépôts sauvages... Les déchets abandonnés nuisent à notre cadre de vie et à l'environnement. Préserver la propreté de nos espaces publics est l'affaire de chacun.

Des actions sont engagées pour lutter contre les déchets abandonnés et pour encourager les bons gestes. Aujourd'hui, nous souhaitons connaître votre ressenti et votre avis sur ces sujets : constatez-vous une amélioration ? Quels sont, selon vous, les points à améliorer ?

Vos retours sont essentiels pour nous aider à adapter nos efforts et continuer à améliorer la propreté de notre commune. Le questionnaire fourni par VRA, joint à ce bulletin peut être déposé ou renvoyé par mail en mairie.

Déchets verts :

Des dépôts sauvages de végétaux plus ou moins encombrants ont eu lieu à plusieurs endroits dans la commune cet automne.

Rappel : considérés comme une infraction, ces dépôts sont passibles d'une amende. Il existe d'autres solutions alternatives qui permettent de transformer ces déchets verts en ressources :

- Le compostage individuel.
- Le broyage et le paillage.
- Le dépôt en déchetterie.

ALCOME – Réduction des mégots dans l'espace public

Un mégot pollue plus que vous ne le pensez :

Emporté par le vent ou la pluie, un mégot jeté par terre finit souvent dans les égouts puis dans les réseaux d'assainissement et les rivières. Sa petite taille ne lui permet pas d'être filtré et nuit au fonctionnement des stations d'épuration. Un mégot risque ainsi fortement de rejoindre les fleuves et les rivières pour terminer sa course dans les mers et les océans.

Au-delà de la pollution visuelle, un mégot jeté dans la rue, dans le caniveau ou dans la nature a un impact sur l'environnement :

- Un mégot contient des matières plastiques qui polluent l'eau.
- Un mégot peut mettre plusieurs années à se dégrader.
- Un mégot jeté dans la nature risque d'être ingéré par la faune.

Jeter son mégot dans un endroit adapté, c'est le geste à adopter

Des solutions simples existent pour éviter les méfaits de ces petits déchets et prévenir les risques d'incendie, surtout en périodes de sécheresse, de chaleur intense ou de vent fort.

Les endroits adaptés pour jeter son mégot : les poubelles, les cendriers de rue, les cendriers de poche.

Les bons réflexes

- Lorsque vous jetez votre mégot à la poubelle, assurez-vous toujours qu'il est bien éteint.
- En voiture, ne jetez jamais votre mégot par la fenêtre.

Un contrat a été signé entre la commune et l'éco-organisme **ALCOME** agréé par les pouvoirs publics, pour la réduction des mégots dans l'espace public. En contractualisant avec ALCOME, la commune va obtenir :

- Un soutien financier de 0,50 € par habitant pour diminuer les coûts liés à la propreté
- La prise en charge financière d'un cendrier de rue qui sera placé dans la cour
- Des éteignoirs qui seront positionnés sur la place
- Des cendriers de poche à distribuer lors de manifestations d'association. Ils sont disponibles en mairie.

Urbanisme :

La demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager...) ou déclaration préalable (quand l'emprise au sol de l'ouvrage est supérieure à 5 m² et inférieure à 20 m², pour un ravalement de façade, changement de fenêtres, création d'une nouvelle ouverture, réfection de toiture, ...) est obligatoire et permet à la DDT de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT) : À l'issue des travaux, vous devez déclarer leur achèvement et leur conformité (DAACT) dans un délai de 30 jours suivant la

fin du chantier. Cette déclaration informe la mairie de la fin des travaux et atteste que ceux-ci ont été réalisés conformément à l'autorisation d'urbanisme obtenue.

Sur le plan fiscal, une déclaration foncière doit être effectuée. Depuis 2022, cette démarche s'effectue en ligne sur le site [Impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), dans votre espace « particuliers », rubrique « Biens immobiliers ». Elle doit être réalisée dans un délai de 90 jours à compter de la fin des travaux.

Déploiement de la fibre :

La fibre est en cours de déploiement sur la commune, les derniers travaux vont concerner le quartier des Brosses, pour lequel les infrastructures sont en place, et Diolin (travaux prévus au premier semestre 2026).

Malgré les sollicitations parfois insistantes des commerciaux, chaque habitant a le choix : tous les opérateurs peuvent venir faire leur raccordement.

Élagage :

Un réseau téléphonique qui fonctionne correctement garantit la continuité des services de communication. En conséquence, les propriétaires de terrains ont la responsabilité d'entretenir la végétation et leurs plantations.

Saint Laurent d'Onay, village ambassadeur du don d'organes

Le panneau acheté a été posé à l'entrée du village pour rappeler à chacun l'importance de cette cause.

CCAS colis de Noël :

De nouvelles personnes sont concernées par le colis de Noël, merci d'avoir répondu au questionnaire que nous vous avons fait passer. Forts de ces indications, les conseillers municipaux se feront un plaisir de porter à ceux qui l'ont souhaité quelques friandises pour agrémenter les fêtes de fin d'année ; ce sera aussi l'occasion de partager un moment convivial. Merci également à ceux qui renoncent à ce colis au bénéfice des restos du cœur. Nous leur portons chaque année un assortiment de produits de première nécessité.

Les colis seront distribués le **samedi 20 décembre** dans la matinée.

Frelons asiatiques :

La commune de St Laurent d'Onay a signé une convention avec la section apicole du GDS26 (Groupement de défense sanitaire). Cette convention permet de financer la destruction des nids de frelons asiatiques (participation : de la commune 75 € avec un plafond de 225€, du département 20€, le complément étant financé par la communauté d'agglomération VRA). Il est important de signaler ces nids pour préserver les ruches. A notre connaissance, quatre nids de frelons ont été détruits à ce jour sur la commune, dont trois pris en charge.

Déneigement :

Comme chaque hiver, il sera confié à M. GRAND Anthony qui déneige aussi une commune voisine. Le linéaire de voirie à traiter est important, ce qui explique que tous les accès ne pourront pas être dégagés à la même heure. Des sacs de sel sont à disposition à la maison THOME. En cas de besoin, contacter M. COHET : 06 74 94 01 15.

VALENCE ROMANS AGGLO

Chemins des artistes 2025 :

La manifestation « chemin des artistes » a eu lieu le deuxième weekend d'octobre, comme les autres années. Les visiteurs sont venus plus nombreux : 160 personnes ces 11 et 12 octobre derniers. Nous ne pouvons que nous en féliciter et remercier les bénévoles qui mettent la main à la pâte, soit pour accueillir les visiteurs, transporter les grilles qui permettent d'exposer, ou confectionner quelques pâtisseries toujours bienvenues. Il faut dire que les artistes qui exposent sont talentueux et il est juste de les remercier par notre présence et notre intérêt pour leurs œuvres.

L'an prochain la manifestation est prévue aux mêmes dates et nous comptons sur votre visite.

Service communication de VRA :

Cette année encore, de belles cartes de vœux sont fournies par le service communication de Valence Romans Agglo.

Rappel : les cartes postales du village sont encore disponibles en mairie.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

L'association de parents d'élèves "L'Abricot" :

Un moteur pour la vie de l'école et de nos villages !

L'association de parents d'élèves L'Abricot, qui accompagne l'école des Collines, a démarré une nouvelle année pleine d'élan et de projets. L'assemblée générale a eu lieu le 26 septembre 2025. L'association compte désormais 65 familles adhérentes et une dizaine de membres actifs, tous engagés pour faire vivre l'école et animer la vie locale.

Tout au long de l'année, l'Abricot organise des événements variés, festifs et ouverts à tous. Leur but ? Soutenir les projets pédagogiques, renforcer le lien entre les familles, et proposer des moments conviviaux qui rassemblent habitants et enfants autour de belles initiatives locales. Ces actions permettent également de récolter des fonds essentiels pour aider l'école à financer sorties, projets culturels ou matériels éducatifs.

L'année scolaire 2025-2026 a d'ailleurs débuté sous les meilleurs auspices : la Boom d'Halloween a réuni plus de 100 participants, un véritable succès qui témoigne de l'enthousiasme des familles.

L'Abricot vous a donné rendez-vous le samedi 6 décembre, de 14h à 22h, à l'espace Haute Herbase de Valherbase pour une journée conviviale dédiée à Noël.

Et tout au long de l'année :

- Loto : le 28 février
- Vente de pognes et pizzas : le 3 avril
- Fête de l'Épouvantail, vente de fleurs : le 10 mai
- Kermesse de l'école : le 26 juin

Rejoignez l'association !

Que ce soit en participant aux événements ou en donnant un peu de votre temps pour leur préparation, chaque aide compte et permet de soutenir des projets qui font grandir nos enfants et dynamisent nos communes.

Envie de nous rejoindre ou besoin d'informations ? abricot.rpi@gmail.com

Action Santé Haute Herbasse :

Toutes les informations sont publiées sur les panneaux pocket et les sites des communes.

Projets d'animation au printemps 2026 : (dates à définir)

- Avec le PIJ (Point Information Jeunesse) : à destination des familles et des ados ; sensibilisation à l'utilisation de la PUFF et aux addictions des jeunes.

- Avec la maison de la justice : J'ai plus de 60 ans, quels sont mes droits ?

La petite Carniotte : une nouvelle année riche en activités sportives et culturelles

L'association « **La Petite Carniotte** » poursuit encore depuis cette rentrée son engagement auprès de la population en proposant un large éventail d'activités sportives et culturelles.

Avec **ses 150 adhérents** et **13 activités au programme**, dont 2 nouveautés, l'association montre encore son dynamisme et sa volonté de contenter le plus grand nombre de personnes.

Parmi ces nouveautés, citons **la Capoeira**, pour laquelle nous adressons nos remerciements à l'animateur et à ses membres. Toujours présents lors des sollicitations pour faire découvrir cet art martial méconnu mais accessible à tous.

Autre nouvelle activité très appréciée : **la pétanque**. Un grand merci à l'encadrant qui a impulsé et pris en charge cette activité qui suscite un réel engouement, tant chez les jeunes que chez les adultes.

Certaines activités comme le Pilate, le Karaté, la Gym... sont proposées depuis déjà de nombreuses années maintenant et comptent de fidèles adhérents. L'activité peinture sur pierre a toujours lieu les mercredis après-midi à l'ancienne école de Montrigaud.

Nous remercions également tous les bénévoles de l'association qui prennent de leurs temps pour proposer des activités et/ou faire vivre « la Petite Carniotte ».

Malgré cet élan, trois activités n'ont malheureusement pas pu être maintenues cette année, faute d'un nombre suffisant de participants.

Par ailleurs, **le Tennis de table** n'a pas pu démarrer à la rentrée faute d'animateur, **mais cette activité pourra voir le jour dès la rentrée de janvier. Encadrée par une bénévole, elle sera proposée en loisirs les mercredis de 14h30 à 16h30 pour petits et grands à partir de 8 ans.**

En janvier, **l'activité Yoga** reprendra également **les vendredis de 18h30 à 20h.**

Comme l'an passé, La Petite Carniotte proposera au cours de ces prochains mois la représentation de la troupe théâtre enfant de l'association ainsi qu'un autre événement culturel, afin d'animer la vie locale et de rassembler les habitants autour d'un moment convivial.

L'association tient enfin à remercier les communes pour la mise à disposition des salles, indispensables au maintien de toutes ces activités.

N'hésitez pas à contacter la Présidente de l'association Régine Pouget pour tous renseignements sur ces activités au 06 72 25 63 99

BIBD'4 à Montrigaud :

En 2025, la BIBD'4 a poursuivi son partenariat avec l'école des Collines. Chaque classe a bénéficié d'une lecture par trimestre par des bénévoles de la bibliothèque.

Début juillet, Sarah BOUVET s'est produite à l'école pour des ateliers sur le Yodel. La bibd'4 a été partenaire de ce projet. Suite aux interventions de Sarah, la bibliothèque a organisé

une journée à l'école accompagnées d'animations.

En mars, la bibliothèque a proposé une pièce de théâtre " La Fièvre de Cheval " d'après l'oeuvre de Christian Watremez par la compagnie "Demeure en Scène ".

En mai, Gilbert Vincent Caboud, auteur de St Antoine l'Abbaye, est intervenu à l'auberge "Chez Clément " présenter son dernier livre "Résistance".

En septembre, un apéro concert a été organisé avec le groupe "Vincent réunion" à la bibliothèque. Ce dernier a eu un grand succès.

En octobre l'autrice Brigitte Issargaud a présenté à la bibliothèque son premier roman « Faire danser les couleurs des âmes ».

En décembre, la bibliothèque proposera des animations à l'école des collines autour du film "Le secret des mésanges".

Tous les 6 mois, environs 300 livres sont renouvelés à la Médiathèque Départementale de la Drôme. De plus, l'équipe achète régulièrement des nouveautés grâce aux subventions des Communes de St Laurent d'Onay et de Valherbasse.

A partir du 1er janvier 2026 la bibliothèque sera ouverte le **mardi de 16h à 18h, le mercredi de 15h à 17h** (essai pendant 3 mois), **le samedi de 10h à 12h**.

L'équipe de la BIBD'4

Bibliothèque ABC Crépol :

Président : GARNIER Christian

- Horaires d'ouverture :

Mercredi de 16h30 à 18h30 - Samedi de 10h à 12h

- Adhésion 5 € pour les adultes, gratuit pour les enfants.

- Tous les 1^{er} Mercredi du mois : lecture pour les plus jeunes de 2 à 6 ans de 16h30 à 17h. Réservation au 06 82 58 81 44.

- Atelier créatif et lecture pour les enfants de 6 à 11 ans le dernier mercredi du mois de 15h à 16h30. Inscription au 06 82 58 81 44

- Opération Premières Plumes : la Médiathèque de la Drôme offre un livre à chaque enfant né en 2025. Se présenter à la bibliothèque pour le retirer, nos bénévoles seront heureux de vous accueillir.

- Samedi 31 Janvier à 20h : Soirée théâtre de l'Optime "Il était une autrefois" de Mathias PEREZ.

- Samedi 14 Mars à partir de 16h : Après-midi jeux de société à partager en famille.

MAIRIE, 1 place de la Mairie – Tel : 04 75 71 72 18

Mail : saintlaurentdonay@valenceromansagglo.fr

Adresse du site : saintlaurentdonay.fr

Bulletin de la mairie de St Laurent d'Onay

1, Place de la Mairie

Responsable de publication :

Nadine CHEVROL

Rédaction :

Commission communication composée de

N. CHEVROL, O. DOREY, F. MARCON, L. VANARET.